

PROJET ASSOCIATIF

MARS 2023



Association de Parents
Marnymômes



SOMMAIRE

- 1 Contexte et objectifs du projet associatif
- 2 L'association
- 3 Les statuts
- 4 L'historique
- 5 Activités et services proposés
- 6 Les valeurs
- 7 Suivi et évaluations

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET ASSOCIATIF

Marnymômes est une association créée en 1989 par des parents bénévoles.

Marnymômes signifiant "les enfants de Marignier".

Très familiale au début, l'association s'est développée, agrandie, structurée et représente aujourd'hui un service apprécié qui a créé sa propre identité dans la commune

Ce projet associatif va nous permettre:

- De définir ensemble les valeurs de Marnymômes auxquelles correspondent et devront correspondre les futures décisions et actions de l'association.
- D'établir, avec le directeur, un projet pédagogique qui garantit le respect des valeurs de Marnymômes.

En lien constant avec nos partenaires, nous mettons tout en œuvre pour répondre favorablement aux besoins de la commune, des familles et des enfants.



L'ASSOCIATION

Marnymômes est une association de la loi 1901 créée en 1989.
Elle est composée d'élus qui sont des parents bénévoles adhérents.



Le conseil d'administration

Les Parents adhérents composent le conseil d'administration se réunissant au moins une fois par mois pour la validation des programmes d'activités, les projets à venir...



Le bureau

Composé de parents bénévoles:

- Président
- Vice-présidents
- Trésoriers
- Secrétaires



Les salariés

Marnymômes dispose de:

- Responsables de site
- animateurs
- Agents d'entretien
- Agents de restauration
- Secrétaires

Accompagnée de 2 employés de la FOL74 :

- Directeur
- Adjoint de direction

L'ASSOCIATION



Les activités

s'adressent à l'ensemble des enfants de 3 à 11 ans.

- Périscolaire
- Restauration
- Accueil de loisirs



Les sites

- Le Centre
- Le Giffre
- Gripari



Nos accords

- 2001: Fédération des Œuvres Laïques – Marnymômes.
- 2010: La Communauté de Communes Faucigny Glières récupère la compétence enfance et jeunesse

LES STATUTS



Marnymômes est une association de Parents régie par la Loi du 1er Juillet 1901 et le Décret du 16 Août 1901 dont le siège social est situé au : 80, rue des Merisiers 74970 MARIGNIER



Selon l'article 1 des statuts de l'association, elle a pour objet :

- La direction, la gestion, l'administration et l'aménagement
- La gestion de tout équipement dont elle peut disposer
- L'organisation d'un accueil périscolaire, d'un Centre de loisirs sans hébergement fonctionnant principalement les mercredis, le soir en période scolaire, petites et grandes vacances, accueillant principalement des enfants de la commune de Marignier mais également d'autres, appartenant à la Communauté de Commune Faucigny Glière ou non ; proposant des activités culturelles, récréatives, éducatives et sportives sur place ou à l'extérieur ;
- La prise en charge des enfants lors de la restauration du midi, dans les deux restaurants scolaires de la commune;



Selon l'article 3, l'association se compose:

- De membres d'honneur
- De membres actifs (les parents bénévoles)
- De membres adhérents
- De membres consultatifs : Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la CCFG, la Fédération des Œuvres Laïques ou un de ses représentants.



Selon l'article 9, les ressources de l'association comprennent :

- les subventions de l'état, du département et des collectivités locales et territoriales ;
- les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- le montant des adhésions et cotisations ;
- les participations financières des parents aux services rendus ;
- le produit des activités ;
- les dons.

LES STATUTS



Selon l'article l'article 10, l'association est dirigée par un conseil d'administration, élues par l'assemblée générale.

Le Conseil se réunit au moins 4 fois par an par convocation du Président. Ses pouvoirs sont :

- Le conseil d'administration délègue tout pouvoir au bureau pour gérer les finances, et le personnel employé par l'association.
- Il propose de nouvelles orientations.
- Il a la possibilité d'organiser des spectacles ou activités dans un but lucratif au bénéfice de l'association.

Selon L'article 11, le conseil d'administration élu, choisit parmi ses membres, un Bureau, composé au maximum de 10 personnes élues pour 1 an, comprenant :

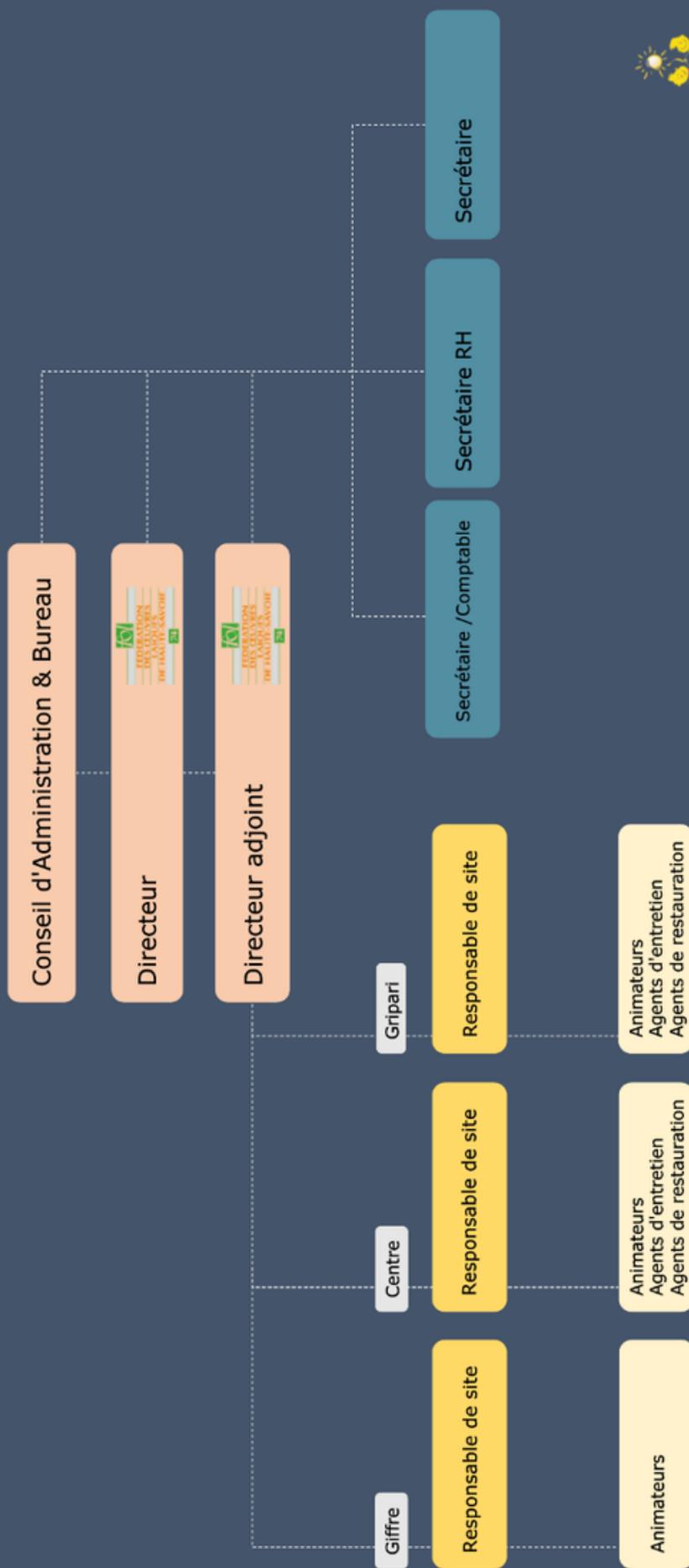


- 1 Président,
- 1 ou plusieurs vice-présidents,
- 1 secrétaire et s'il y a lieu un secrétaire adjoint,
- 1 trésorier et s'il y a lieu un trésorier adjoint.

Ses pouvoirs sont :

- La responsabilité des finances et du personnel employé par l'association.
- Il informe le conseil d'administration des décisions prises au sein du Bureau.
- Il délègue au directeur coordinateur la tâche d'organiser le fonctionnement des différentes structures (inclus, gestion du personnel et financière) dans le cadre des orientations et objectifs de l'association.
- Il rend compte de sa gestion lors de l'Assemblée Générale annuelle des membres.

L'ORGANIGRAMME DE MARNYMÔMES



L'HISTORIQUE

1989 - 1990: Constitution de l'Association des Parents d'élèves

1993: Ouverture du restaurant scolaire du centre : 40 repas /jour

1996: Début de la collaboration avec la F.O.L.

1998: Utilisation du nouveau groupe scolaire Gripari : garderie + restaurant

2002: Extension du CLSH de 75 à 105 places en ouvrant le site de Gripari en accueil de loisirs (vacances)

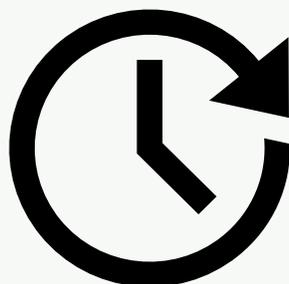
2003: Nouvelle identité : Association de Parents Marnymômes

2005: Ouverture de la garderie du Giffre

2010: Ouverture du nouveau restaurant scolaire du centre
Nouveau fournisseur de repas bio, labellisé, produits de saison : Leztroy
Entrée de l'association dans la CCFG

2013: Effectif sur les 2 restaurants scolaires journalier (288)

2022: Effectif sur les 2 restaurants scolaires journalier (327)



ACTIVITÉS ET SERVICES PROPOSÉS

- **Accueil périscolaire**

Le matin:

Au Centre : de 6h30 à 8h15

A Gripari : de 6h30 à 8h05

Au Giffre : de 6h30 à 7h55

Le matin, un petit déjeuner peut leur être servi.

A partir de l'heure de fin d'accueil (différente selon le site), les enfants sont accompagnés par des animateurs dans les divers lieux d'accueil scolaires.

Le midi : seuls les retours sont possibles à partir de 12h45 (Centre et Gripari).

L'après-midi:

A Gripari et au Giffre de 16h à 18h30, au Centre 16h30 à 18h30

Les animateurs prennent en charge les enfants à la sortie de leur classe.

Quant aux enfants qui participent au soutien mis en place par l'école, une entente préalable entre Marnymômes et l'enseignant est nécessaire pour les modalités d'organisation.

- **Accueil de loisirs : Mercredis et Vacances**

L'équipe éducative organise de nombreuses activités autour d'un projet précis avec des objectifs pédagogiques.

De nombreuses sorties (sportives, culturelles, de plein air...) sont organisées tout au long de l'année.



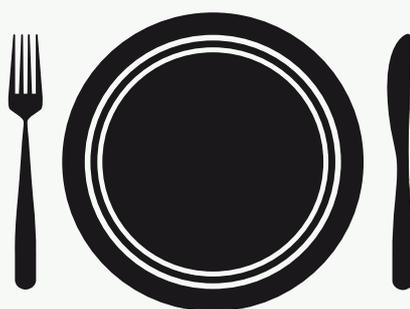
ACTIVITÉS ET SERVICES PROPOSÉS

- **Restauration**

La restauration est proposée sur 2 sites:

- Gripari: pour les enfants scolarisés sur cette école.
- Centre: dans un bâtiment proche de la mairie pour les enfants scolarisés au Centre (trajet à pied) et au Giffre (trajet en car)

Chaque restaurant scolaire est ouvert de 11h30 à 13h30. Nous fonctionnons en liaison froide avec le fournisseur « Leztroy », les plats sont remis à température jusqu'au service. Sur chaque site un agent de restauration réceptionne le repas.



LES VALEURS

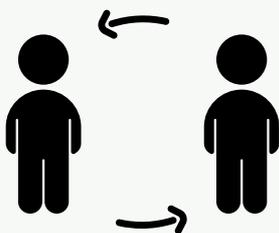
Les valeurs sont définies par les parents, les salariés et les enfants.

Valeurs citoyennes



Chaque jour à Marnymômes : le respect de l'autre, de l'environnement, du matériel, l'éducation à la différence, à la citoyenneté, le développement de la coopération, l'entraide, la solidarité, le partage, l'apprentissage de la vie en collectivité sont mis en place afin de faire respecter les règles sociales communes de manière harmonieuse.

Co-éducation



L'association assure une liaison permanente entre tous les enseignants, la Mairie, et les parents d'élèves des écoles primaires et maternelles de Marignier, tout en favorisant et facilitant les rapports individuels et collectifs entre eux, s'évertuant à créer un climat de confiance réciproque.

Inclusion



Faire évoluer le regard et le comportement des adultes encadrants, des autres enfants accueillis et de leurs familles, afin que l'accueil des plus fragiles devienne une évidence.

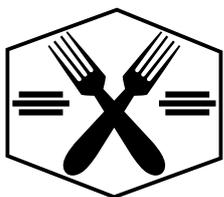
Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou ayant des troubles du comportement au plus simple pour les familles, pour que les enfants s'adaptent à ce milieu, y consolident des compétences sociales, et pour que les équipes adaptent leur environnement et leur attention afin qu'ils profitent des activités proposées.

LES VALEURS



Bien-être de l'enfant

Notre priorité est de mettre l'enfant au coeur de nos projets tout en veillant à la sécurité physique, morale et affective de chacun.



Qualité de l'alimentation

Pour répondre au bien-être nutritionnel de nos enfants, nous souhaitons répondre à trois priorités:

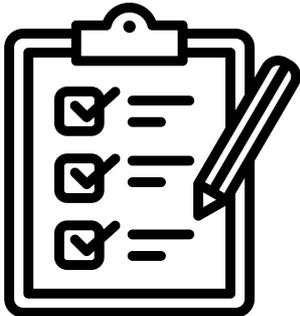
- Le plaisir et la découverte gustative
- La qualité des produits
- La lutte contre le gaspillage



La proximité

Nos bureaux sont situés au centre de la commune et sont accessibles et joignables toute la semaine. Ce contexte nous permet d'entretenir des relations proches avec les parents et de proposer une adaptabilité de notre organisation au quotidien pour répondre aux besoins des enfants et des familles.

SUIVI ET EVALUATION



- Enquêtes régulières auprès des parents
- Le Conseil se réunit une fois par mois
- Le Bureau se réunit une fois par mois
- Réunions avec les salariés
- Entretiens annuels des salariés
- Réunions avec nos différents partenaires

